

Cantine scolaire Informations



Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-après toutes les informations pratiques et utiles concernant la cantine scolaire gérée par la Commune.

Lieu d'accueil

La cantine est installée dans les locaux du Centre communal à Vicques.

Capacité et horaire

20 enfants peuvent être accueillis simultanément durant la pause de midi, de 11.30 heures à 13.30 heures, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, à l'exception des périodes de vacances et congés scolaires.

Garde des enfants

La prise en charge des enfants durant le repas est assurée par Madame Claire Chételat (tél. 079/489 53 75).

Menus

Les menus variés et équilibrés sont confectionnés par la Maison de l'Enfance à Vicques.

Intolérances

Il est tenu compte, dans la mesure du possible, des particularités signalées par les parents (intolérances).

Coût et facturation

Le coût du repas, surveillance comprise, est de **Fr. 13.- par jour** (*Fr. 7.- pour les parents bénéficiant d'une subvention cantonale*). Une facturation est établie à l'attention des parents tous les trois mois.

Absences

Seules les absences pour cause de maladie ou accident ainsi que congés scolaires ne seront pas facturées, pour autant que votre enfant soit excusé au plus tard à 9.30 heures le jour même, auprès de la responsable de la cantine scolaire (tél. 079/489 53 75)

Inscriptions

Les enfants sont inscrits pour une fréquentation régulière durant toute l'année scolaire.

En cas de dépassement de la capacité d'accueil (20 places), un choix sera effectué en priorisant les élèves des écoles primaires et secondaires, qui du fait du régime des transports scolaires ou de l'organisation de leur horaire d'enseignement, ne peuvent pas rejoindre leur domicile à midi en y disposant d'au moins trente minutes pour le repas (fermes éloignées). Les admissions se feront ensuite selon des critères prédéfinis, notamment l'âge de l'enfant.

Si vous désirez faire profiter votre enfant de ce service, merci de **compléter le bulletin d'inscription figurant ci-contre et de le retourner au secrétariat communal, Chemin de la Pale 2, Vicques** d'ici au 5 juillet 2019, dernier délai. Le formulaire est également téléchargeable depuis le site internet de la Commune (www.val-terbi.ch). Les inscriptions reçues tardivement ne pourront pas être prises en considération.

Une confirmation de prise en charge de votre enfant vous parviendra avant la rentrée scolaire.



Les enfants inscrits actuellement à la cantine doivent impérativement renouveler leur inscription pour pouvoir bénéficier du service durant l'année scolaire 2019-2020

Renseignements

Le secrétariat communal demeure à votre disposition pour tout complément d'information (tél. 032/436 15 40).

Vicques, juin 2019

Formulaire d'inscription à la cantine scolaire

(sous réserve des places disponibles)

Nom de l'enfant : _____

Prénom de l'enfant : _____

Année scolaire à la rentrée d'août 2019 : _____

Lieu de scolarisation à la rentrée d'août 2019: Vicques Vermes

Coordonnées des parents (nom, prénom, adresse, téléphone portable, adresse e-mail)

Nous inscrivons notre enfant pour la garde et le repas à Fr. 13.-

(Fr. 7.- si subvention cantonale); *(veuillez cocher votre/vos choix)*

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Allergie ou régime alimentaire particulier : _____

Date : _____

Signature des parents : _____

Ce formulaire doit être retourné jusqu'au 5 juillet au Secrétariat communal, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques ou par mail à secretariat@val-terbi.ch